



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Allemagne

Question au Gouvernement n° 635

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Bockel.

M. Jean-Marie Bockel. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, le 71<sup>e</sup> sommet franco-allemand, qui s'est tenu récemment à Avignon, a permis de renforcer et de réaffirmer la solidité du couple franco-allemand, quelque peu malmenée la semaine précédente. Le traité de l'Elysée, qui fête cette année ses trente-cinq ans, fonctionne bien. Cependant, certaines questions importantes, comme celles relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche, ne relèvent pas de ce traité et méritent de progresser. C'est le cas du projet d'université franco-allemande.

Le 19 septembre dernier, à Weimar, un accord franco-allemand a permis de dégager le concept de réseau d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Mais ce projet est actuellement freiné par la difficulté de déterminer le site du siège administratif de l'université. Vous avez eu l'occasion, monsieur le ministre, lors du sommet franco-allemand d'Avignon, d'en parler avec votre homologue allemand M. Erwin Teufel, coordinateur interministériel allemand. Cette difficulté a-t-elle pu être surmontée ? A l'instar de l'office franco-allemand de la jeunesse, qui remporte un grand succès, l'université franco-allemande pourra-t-elle enfin être mise en place dans de bonnes conditions ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, le principe d'une université franco-allemande a été adopté le 19 septembre 1997, à Weimar, et nous avons depuis lors travaillé avec nos collègues allemands. Ce sujet était naturellement à l'ordre du jour du dernier sommet franco-allemand d'Avignon.

L'idée est celle d'une université franco-allemande en réseau dont les statuts ont été élaborés par un groupe mixte. Après avoir abordé la question du mode de fonctionnement, nous restons maintenant bloqués par le problème du siège administratif, à la suite d'une indécision de la part de nos partenaires allemands. Nous avons indiqué, au nom du gouvernement français, que nous accepterions leur proposition. Ils ont sélectionné trois villes - Sarrebruck, Karlsruhe et Cologne - et M. Teufel nous a laissé entendre qu'il leur était extrêmement difficile de choisir avant les élections allemandes, mais que nous serions fixés après.

Sachez, monsieur le député, que la France fera tout pour que ce réseau, auquel de nombreuses universités, donc beaucoup de germanistes, seront associées dans ce pays, soit mis en place le plus rapidement possible. J'ajoute que le Gouvernement français a signé deux autres accords pour une université franco-italienne et une université franco-russe sur le même modèle. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Roland Carraz. Très bien !

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Bockel](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 635

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé** : éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire** : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 20 mai 1998, page 4062

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 20 mai 1998